

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
 - 3.5 Avis d'audiences
 - 3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
 - 3.7 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIERS, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

3.4.1 Inscription de firmes

3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.1.2 Conseillers en valeurs

GFI Investment Counsel

Inscription de la société à titre de conseiller en valeurs de plein exercice. Le dirigeant responsable des activités au Québec est Daniel Goodman.

3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
513072	Inova Comercio Courtiers d'Assurance & Services	Roger Bilodeau	Assurance de dommages	2007-08-07

Financiers Inc.				
513087	Planification Financière Philippe Fahey inc.	Philippe Fahey	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-08-06
513098	9181-9300 Québec inc.	Suzanne Gisbert	Assurance de personnes	2007-08-03
513107	Jean Rochette Avantages sociaux inc.	Jean Rochette	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-08-03
513142	Services financiers Jean-Marc Latour inc.	Jean-Marc Latour	Assurance de personnes	2007-08-03
513129	Services Financiers Frédéric Simoneau inc.	Frédéric Simoneau	Assurance de personnes Planification financière	2007-08-03

3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns inc. :

- Dell'Anno, Renato
- Hartley, David
- Marche, Juliette Ann

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns Ltée/ltd. :

- Baranowsky, Orin Michael
- Dell'Anno, Renato
- Marche, Juliette Ann
- Rosen, Michael Robert
- Schledewitz, Kevin Michael
- Shah, Atul Chandulal Govindji
- Starkes, Jonathan Joel

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Corporation Firstenergy Capital :

- Angevine, Jill Terilee
- Friesen, Mark Jason
- Ha, Jamie Nghi

- Johnson, Nicholas James
- Lacey, William Jonathan
- Lo, Kevin Chi Hin
- Sanderson, Hugh Robert

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de TD Waterhouse Canada inc. :

- Chrenek, James Allan
- Patel, Nilan
- Vickers, Christopher Allan

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc. :

- Code, Catherine Jean
- Larkan, Brent Lionel
- Montanari, Attilio Giovanni
- Nemirovski, Andrei

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs Mobilières TD inc. :

- Lyon, Robert David
- Roustas, Nikolaos
- Saunders, Robert Bradley
- Smoley, Evan Brent
- Trahair, Catherine Frances

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Addesa, Nicola Antonio
Casgrain & Compagnie limitée
- Astle, Thomas Blair
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Cutts, Otto Daniel
Fimat Canada inc.
- Garcea, Raffaele Mark
Valeurs Mobilières Haywood inc.
- Kretschmann, Adam Kurt
Société de Valeurs Mobilières E*TRADE Canada

- Kroft, Richard Henry
Capital Wellington Ouest
- Langlois, Patrick
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
- Martel, Louis
Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Matthews, John Paul
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.
- Meffe, Nicola
Le Groupe Jitney inc.
- Pomponio, Nicola
Valeurs Mobilières Crédit Suisse (Canada), inc.
- Welykochy, James Michael Brent
Corporation Financière PI

3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Elliott & Page limitée :

- Anderson, Clive
- MacDonald, James

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Assini, William
Service de gestion d'investissements I.G. Itée
- Fowler, Caroline
Gestion de portefeuille Natcan inc.
- Goodman, Daniel
GIF Investment Counsel Ltd
- Lake, Darcy
BMO Harris gestion de placements inc.
- McKernon, Harvey
Guardian Capital LP
- Morrongiello, Michael
Gestion d'actifs Nomura U.S.A. inc.
- Paradis, Benoit
McLean, Budden limitée
- Taylor, Robert
Jones Heward conseiller en valeurs inc.

3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Agrément à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Chicoine, Pierre
Willis Canada inc.
- Brattman, Michael David
Le groupe d'assurance McLennan inc.
- Deschenaux, Alain
Assurances Joly & Associés inc.

3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

3.4.3.1 Courtiers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns inc. :

- Ellis, William James
- Stefura, Susan Ann

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte BMO Nesbitt Burns Itée/ltd. :

- Ellis, William James
- Stefura, Susan Ann

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Services financiers Penson Canada inc. :

- Gauthier, Paul Charles
- Pelletier, Alain

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs Mobilières Clarus inc. :

- Giacomodonato, David
- Knapp, Mark Garry

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Baker, Casey Richard
MGI Valeurs Mobilières inc.
- Bouger, Karine
Valeurs Mobilières PEAK inc.
- Carbonelli, Loretta
M Associés inc.

- Cartier, Stephen Michael
Marchés mondiaux CIBC inc.
- Malloy, Michael Edgar
TD Waterhouse Canada inc.
- Martin, Brian Edward
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.
- Onder, Deniz
Valeurs Mobilières Hampton limitée

3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant de la personne suivante :

- Hallet, Donald John

3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Deschamps, Bernard
Willis Canada inc.
- McLennan, Sara
Le groupe d'assurance McLennan inc.
- Joly, Gaétan H.
Assurances Joly & Associés inc.

3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

3.4.4.1 Courtiers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de BMO Nesbitt Burns inc., vu la cessation de cette activité :

- Blackstock, Gerald Andrew
- Ellis, William James

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Services financiers Penson Canada inc., vu la cessation de cette activité :

- Berthiaume, Johanne
- Gauthier, Paul Charles
- Pelletier, Alain

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de TD Waterhouse Canada inc., vu la cessation de cette activité :

- Bard, Joseph Alfred
- Ducharme, Jean-Guy
- Huang, Luguo
- Mosquito, Rui Miguel

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Bernard, Frank
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.
- Camara, Alberto
Courtage Direct Banque Nationale inc.
- Carbonelli, Lorette
M Associés inc.
- Clapp, Thomas Jeffrey
Financière Banque Nationale Inc.
- Di Costa, Alfredo
Scotia Capitaux Inc.
- Guenette, Denis André
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Henderson, John David
Corporation Financière PI
- Onder, Deniz
Valeurs Mobilières Hampton limitée
- Phillis, Reena
Marchés mondiaux CIBC inc.
- Richard, Luc
Gestion MD limitée
- Shio, Kona Francis
Fimat Canada inc.
- Tatsis, Christina
Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.
- Wika, Boris Auvergne
Edward Jones

3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Aucune information.

3.4.4.3 Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur

5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers

5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises

6 Planification financière

7 Courtage en épargne collective

8 Courtage en contrats d'investissements

9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100241	Allary	Louise	7	2007-08-01
158406	Angers	Christiane	7, F	2007-08-01
156744	Beudet	Giovanna	4A	2007-08-06
104078	Boswell	Anne	6	2007-08-06
104829	Bousquet	Jean-Maurice	1A, 6	2007-08-06
153085	Boutin	Liza	7	2007-07-31
173968	Courtois	Anne-Marie	7	2007-07-31
108677	Dagenais	Annie	6	2007-08-07
108873	Daniel	Jean-Guy	6	2007-08-02
109190	Decarufel	Erick	4A	2007-08-02
109232	Del Bianco	Alia	7	2007-07-30
109984	Desrochers	Martin	4B	2007-08-07
163726	Dubé	Valérie	4B	2007-08-06
164739	Duceac	Claudia	7	2007-07-30
142219	Dugas	Denise	4B	2007-08-06
111234	Duggan	Teresa Laura	7	2007-07-31
157683	Elhakeem	Noha	7	2007-07-30
147611	Gabriel	Patricia	1A	2007-08-06
140557	Gagné	Nicole	7, F	2007-08-01
141158	Ginchereau	Suzanne	5D	2007-08-03
115023	Gosselin	Francine	7	2007-07-30
165875	Goudreau	Mélanie	1A	2007-08-06

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
161897	Grubl	Sandra	4B	2007-08-03
115627	Guay	Éric	7	2007-07-30
117844	Labrecque	Jocelyne	7	2007-07-30
170689	Labrie	Yann	1A	2007-08-06
167949	Lachance	Kevin	4B	2007-08-07
118755	Lambert	Pierre	4A	2007-08-06
171707	Leung	James	7	2007-07-31
142165	Limoges	Christine	7	2007-08-01
121954	Loffredo	Antonio	3A	2007-08-07
169698	Madore	Patrick	7, F	2007-07-31
160436	Marcil	Patricia	4A	2007-08-06
124423	Morin	Ghislain	2A	2007-08-03
157466	Méliani	Sara	F	2007-08-01
162590	Nguyen	Khai	7	2007-07-30
125591	Palma	Nancy	7, F	2007-07-30
169071	Pereira	Marilia	3B	2007-08-07
126746	Perron	Réjean	7	2007-07-30
167937	Perron	Denis	3B	2007-08-07
150105	Plamondon	Jocelyne	7, F	2007-07-31
171975	Prevost-Desjardins	Maxime	3B	2007-08-07
151926	Provencher	Sylvie	7	2007-07-31
166443	Provost	JoAnne	7	2007-08-01
142794	Prévost	Mario	5D	2007-08-07
164464	Racette	Maxime	5A	2007-08-03
172681	Saulnier	Jean-Philippe	1A	2007-08-06
131259	Spahr	Paul	7	2007-07-31
134456	Voyer	Sylvie	9	2007-08-06
173981	Wang	Yan	7	2007-07-31
170145	Zhang	Chin Ning	1A	2007-08-03

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou

l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
121910	L'Italien	Michel	1A, 2A	2007-07-01

3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

3.4.6.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.6.2 Conseillers en valeurs

Aucune information.

3.4.6.3 Cabinets de services financiers

Aucune information.

3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Cessation

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502129	Philippe Fahey	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-08-06
504071	Frédéric Simoneau	Assurance de personnes Planification financière	2007-08-03
506676	Alain Aubrais	Assurance de personnes	2007-08-03
509577	Marcel Chénard	Assurance de personnes	2007-08-08
512800	Frédéric Perman	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-08-03

Radiation

Inscription	Représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
503257	Normand-Guy Grondin	2007-DIST-0492	Radiation	2007-07-12

3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (*en vertu de l'article 218 de la LDPSF*)

Aucune information.

3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.

3.5 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jo-Anne Lépine, courtier Certificat no 163483 ET Denis Ouimet, courtier Certificat no 125464	2007-03-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> M^e Patrick de Niverville, président Benoît Ménard, membre Ian Cytrynbaum, membre 	11-09-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>Dossier de Jo-Anne Lépine :</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir avec compétence et professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>Dossier de Denis Ouimet :</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut ou permis que son employée fasse défaut d'agir en conseil consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir ou permis que son employée fasse défaut d'agir avec compétence professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p>	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Yves Cloutier, courtier Certificat no. 151821	2006-12-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> M^e Patrick de Niverville, président Gilles Bergeron, membre Marc-Henri Germain, membre 	14-09-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>)</p> <p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Sanction
Jacques Gaudreau, courtier Certificat no 113869	2007-05-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> M^e Patrick de Niverville, président France Lafèche, membre Sylvie Campeau, membre 	18-09-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>2 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte son client (<i>article 37(4) du Code de déontologie de représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de répondre, dans les plus brefs délais, à toute correspondance provenant du syndic (<i>article 34 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition de la plainte

3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires

Aucune information.

3.6.1 Autorité

Aucune information.

3.6.2 BDRVM

Aucune information.

3.6.3 OAR

Aucune information.

3.6.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.6.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;
c.

Ghislain Duclos (Asbestos)

Courtier, intimé

Certificat no : 111078

Plainte no 2006-12-03 (C)

LES FAITS REPROCHÉS

Étant propriétaires d'une compagnie de livraison de bâtiments, les assurés ont contracté des polices couvrant leurs véhicules et leur entreprise, par l'intermédiaire du cabinet de M. Ghislain Duclos, courtier en assurance de dommages. Il lui est reproché plusieurs manquements relativement au traitement de ces polices. Notamment, il est reproché à M. Duclos d'avoir mal suivi son dossier à deux reprises, créant un découvert d'assurance relativement à un véhicule (chef 1) et n'obtenant pas le renouvellement de la police d'assurance automobile commerciale (chef 4). M. Duclos aurait erronément demandé à l'assureur d'ajouter un véhicule sans la responsabilité civile (chef 2) et n'aurait pas donné suite aux demandes de l'assureur quant à lui faire connaître l'usage des véhicules (chef 3). Il aurait faussement déclaré aux assurés que leur réclamation ne pouvait être traitée par l'assureur, ce dernier étant embourbé dans le traitement de réclamations, alors qu'il savait que la police d'assurance n'avait pas été renouvelée (chef 7). M. Duclos aurait à deux reprises permis que soit confectionné un faux document soit un certificat d'assurance automobile alors qu'aucune police n'était en vigueur (chef 8) et une attestation d'assurance des entreprises indiquant une couverture pour une activité spécifiquement exclue à la police (chef 11). Alors qu'il plaçait le risque auprès d'un nouvel assureur, il aurait abusé de la bonne foi de ce dernier en omettant de l'informer que l'ancienne police d'assurance automobile commerciale n'avait pas été renouvelée et en affirmant que sa cliente était couverte pour une certaine activité, alors ce que n'était pas le cas (chef 10). Enfin, à titre de dirigeant du cabinet, il est reproché à M. Duclos d'avoir permis à deux employés d'avoir agi en assurance des entreprises alors que leur certificat les limitait à l'assurance des particuliers (chef 12).

PLAINTÉ AMENDÉE

La plainte amendée comporte 12 chefs. Il lui est reproché d'avoir exercé ses activités de représentant en assurance de dommages de façon négligente (chefs 1, 4 et 9), d'avoir agi dans le dossier de sa cliente de façon incompétente (chef 2), d'avoir fait défaut de donner suite aux nombreuses demandes de l'assureur (chef 3), d'avoir fait défaut de rendre compte à sa cliente (chefs 5 et 6), d'avoir fait de fausses

déclarations à sa cliente (chef 7), d'avoir permis que soit confectionné un document qu'il savait être faux (chefs 8 et 11), d'avoir abusé de la bonne foi d'un assureur (chef 10) et d'avoir permis que deux employées fassent défaut de respecter les dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et ses règlements d'application (chef 12).

DÉCISION

En date du 10 avril 2007, suite à un plaidoyer de culpabilité sous 9 chefs d'infraction, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11 et 12 et a accordé le retrait des chefs 2, 7 et 10 de la plainte amendée.

SANCTION

En date du 10 avril 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimé des amendes totalisant 3 800 \$, des réprimandes et le paiement des frais et déboursés n'excédant pas un montant de 1 000 \$.

Comité de discipline

M^e Patrick de Niverville, président

Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., membre

Philippe Legault, C.d'A.Ass., membre

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;

c.

Gilles Houde (Lachenaie)

Courtier non en règle, intimé

Certificat no : 116525

Plainte no 2003-06-02 (C)

LES FAITS REPROCHÉS

Les assurés ont contracté des polices d'assurance habitation et automobile par l'intermédiaire de M. Gilles Houde, courtier en assurance de dommages, polices en regard desquelles plusieurs manquements lui sont reprochés à ce dernier. Ainsi, en décembre 1999, alors que l'assureur avisait les assurés et le courtier de la résiliation de la police d'assurance automobile pour non paiement de la prime, ce ne serait qu'au mois de juillet suivant que M. Houde aurait entrepris des démarches pour les assurer, les laissant sans couverture d'assurance pour toute cette période (chef 1). Il lui est donc également reproché d'avoir agi négligemment en ne transmettant une proposition d'assurance à un nouvel assureur qu'en juillet 2000 (chef 2), proposition sur laquelle il aurait fait de fausses déclarations en indiquant que les assurés n'avaient eu aucune interruption d'assurance de 1995 à 2000 (chef 3). Il est également reproché à M. Houde d'avoir, à deux reprises, été négligent dans la transmission de formulaires de paiements pré-autorisés à l'assureur entraînant la résiliation du contrat d'assurance automobile (chef 4) et compromettant le maintien en vigueur de la police d'assurance habitation (chef 6). M. Houde aurait lié un assureur alors que le délai permis par ce dernier pour ce faire n'aurait pas été respecté (chef 8). Il aurait également fait de fausses déclarations au syndic lors de son enquête (chef 9 et 10). Enfin, M. Houde n'aurait pas eu une tenue de dossier adéquate, notamment, en ne notant pas les diverses conversations téléphoniques et instructions reçues du client (chef 11).

PLAINTÉ

La plainte comporte 11 chefs. Il lui est reproché d'avoir fait défaut d'exécuter le mandat confié (chef 1), d'avoir exercé ses activités de façon négligente (chefs 2, 4 et 6), d'avoir fait de fausses déclarations à un assureur (chef 3), d'avoir tenté d'éluder sa responsabilité professionnelle (chef 5), d'avoir fait défaut de respecter le secret des renseignements fournis par les assurés (chef 7), d'avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme (chefs 8 et 11) et d'avoir fait des déclarations fausses ou susceptibles d'induire en erreur le syndic de la Chambre de l'assurance de dommages ou ses représentants (chefs 9 et 10).

DÉCISION

En date du 31 juillet 2006, suite à un plaidoyer de culpabilité sous 2 chefs d'infraction, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs 3, 8, 10 et 11 et a rejeté les 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 9 de la plainte.

SANCTION

En date du 14 mai 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimé des amendes totalisant 2 800 \$, une réprimande et le paiement des frais et déboursés.

Comité de discipline

M^e François Folot, président

Jean-W. Barry, C.d'A.A., membre

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;

c.

Régis Théberge (Sherbrooke)

Agent sans mode d'exercice, intimé

Certificat no : 136846

Plainte no 2007-01-01(A)

LES FAITS REPROCHÉS

Monsieur Régis Théberge agissait à titre d'agent en assurance de dommages auprès du cabinet Pomerleau, Théberge à Sherbrooke. Il est reproché à monsieur Théberge d'avoir transmis aux concessionnaires automobiles de sa région un document leur offrant une rémunération ou une ristourne pour les clients que ceux-ci lui réfèrent (chef 1). Monsieur Théberge s'engageait de plus, à l'avance, à ne pas offrir la garantie valeur à neuf aux clients référés par les concessionnaires (chef 2).

PLAINTÉ

La plainte comporte 2 chefs. Il lui est reproché d'avoir offert et s'être engagé à verser à des personnes qui ne sont pas des représentants en assurance une rémunération ou un avantage sous forme de ristourne (chef 1) et d'avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme et dans le meilleur intérêt de sa clientèle (chef 2).

DÉCISION

En date du 24 mai 2007, suite à un plaidoyer de culpabilité sous les 2 chefs d'infraction, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs 1 et 2 de la plainte.

SANCTION

En date du 24 mai 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimé 2 réprimandes et le paiement des frais et déboursés.

Comité de discipline

M^e Daniel M. Fabien, président

Jocelyne Dubois, agent en assurance de dommages, membre

Diane D. Martz, agent en assurance de dommages, membre

3.6.3.3 ACCOVAM

Aucune information.

3.6.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.6.3.5 RS

Aucune information.

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

Dispense relative à la préparation professionnelle.

- Tremblay, Sylvain
Optimum gestion de placements inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 48 de l'Instruction générale n° Q 9 concernant la préparation professionnelle.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant limite l'exercice de ses activités au démarchages;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés

- Bernes, Patrick
Gestion globale d'actifs CIBC inc.

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés pour le compte de Gestion de global d'actifs CIBC inc.

Le bénéfice de cette autorisation est assorti de la condition suivante :

- l'activité est limitée aux contrats à options.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

Merrill Lynch Canada Inc.

Approbation d'un emprunt de 200 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Merrill Lynch Canada Credit Inc. en faveur de Merrill Lynch Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Merrill Lynch Canada Credit Inc. renonce à concourir est de 931 000 000 \$.

3.7.4 Autres

Aucune information.

